Vol. XVIII. | Saint-Boniface, Manitoba, 18 Juillet 1889 | La Bibliothèque du Parlement | No. 39.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

SOLEIL COUCHANT.

Oh ! sur des ailes, dans les nues,
Laissez-moi fuir ! laissez-moi fuir !
Loin des régions inconnues
C'est assez rêver et languir !
Laissez-moi fuir vers d'autres mondes.
C'est assez, dans les nuits profondes,
Suivre un phare, chercher un mot,
Cette voix que d'en bas j'écoute,
Peut-être on l'entend mieux là-haut.

Allons ! des ailes, ou des voiles !
Allons ! un vaisseau tout armé !
Je veux voir les autres étoiles
Et la croix du sud enflammé.
Peut-être dans cette autre terre
Trouve-t-on la clef du mystère
Caché sous l'ordre universel ;
Et peut-être aux fils de la lyre
Est-il plus facile de lire
Dans cette autre page du ciel !

Victor Hugo.

PENSÉES.

—Le seul secret qu'une femme garde inviolablement est son âge.

—La croix est le sceptre du pauvre, mais c'est aussi le dernier que porte la main des rois. Respectez-la pour les autres, par pitié pour vous-mêmes.

—Vivre tranquille au coin de son feu, sans prétention et sans bruit, est chose plus douce que de jeter son repos à la renommée, pour qu'elle nous couvre, en échange, de paillettes d'or.

—Parlant de la prière, Lacordaire dit :—Le rationaliste sourit en voyant passer des files de gens qui redisent une même parole : celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours il ne répète jamais.

L'ÉPARGNE.

C'est en vain que le jeune homme, le jeune commis surtout, songera à s'établir plus tard, si, du moment qu'il met les pieds dans le monde au sortir de l'école, il ne prend pas la résolution d'épargner en travaillant et de faire chaque jour la part de l'épargne sur le salaire gagné, quelque faible que soit ce salaire. Tout travail mérite un salaire, mais en même temps tout salaire doit à son tour produire l'épargne, et si petit que soit un salaire, si mince que soit la fraction à en être prise pour être mise en prévision de l'avenir, on est étonné des résultats que cette fraction produit.

Supposons un jeune homme de 15 ans admis dans une maison d'affaires ou dans un atelier et prenant la résolution inébranlable de mettre de côté chaque jour de l'année la petite somme de 5 cents : l'année se compose de 365 jours, or l'épargne quotidienne de 5 cents au bout d'un an produit $18.25. Au bout d'à peu près 14 ans, à intérêt composé, cette somme sera double, soit $36.50. Supposons maintenant que au lieu de 5 cents par jour, on mette 10, 20 ou 30 cents, selon que la force du salaire le permettra, on arrivera en peu de temps à des résultats tout-à-fait surprenants.

Le calcul de l'accumulation de l'épargne est des plus faciles, et pour mieux intéresser nos lecteurs et en particulier les jeunes gens à leur service, nous leur proposons de résoudre le problème élémentaire suivant qui ne peut manquer de les frapper.

"Un jeune commis non marié, gagnant un salaire de 400 piastres par année, âgé de 18 ans, met, chaque jour, de côté, une somme de 25c. qu'il dépose dans une caisse d'épargne au taux moyen de 5 pour cent par an, (disons la caisse d'épargnes de la Poste), quelle somme aura-t-il réalisée au bout de 10 ans, en calculant les intérêts composés ?"

On s'imagine généralement que l'épargne est difficile ; au contraire, c'est la chose la plus facile à faire ; il n'y faut mettre qu'un peu de volonté, et quant à la volonté s'ajoute un peu d'esprit de sacrifice, un peu de modestie dans les goûts, dans manière de vivre, l'amour du travail, le dédain pour les clubs de jeu, le mépris des boissons, des toilettes exagérées, des promenades fatigantes, des femmes légères et des chevaux trotteurs, on arrive à se faire un capital rondelet, qui favorise plus tard la facilité d'un établissement solide en même temps qu'il établit un crédit qu'il est impossible d'affecter.

Un jeune homme, avec des ressources modestes, s'il met de l'ordre dans son petit budget, outre qu'il contracte des habitudes régulières, ce qui est énorme dans notre siècle de vie à la diable, amasse suffisamment en quelques années de quoi se faire la base d'un avenir durable, profitable en même temps à sa famille et à ses compatriotes.

Les calculs d'épargne ne sont pas fréquemment enseignés, et nous aimerions beaucoup que les instituteurs de notre jeunesse lui fasse de temps à autre la démonstration des avantages de l'épargne. En agissant de la sorte ils ajouteraient un point de plus à leur programme patriotique.—(*Le Moniteur du Commerce.*)

L'HEURE DE LA SOUPE.

On dîne à six heures dans la maison Duflost. Absent depuis le matin, M. Duflost vient de rentrer pour se mettre à table. Il est de sept minutes en retard.

Madame sans lui donner le temps de s'excuser. — Quand vous avez sonné, j'ai cru que c'était le médecin qui arrivait.

Monsieur, avec inquiétude.—L'attendais-tu donc ? serais-tu malade ?

Madame. — Croyez-vous que même une santé de fer puisse tenir contre un estomac ruiné par l'absence de repas à l'heure régulière ? Vous imaginez-vous que ce n'est pas être malade que de se tenir à petit feu dans les angoisses de l'attente, en se disant : "Un omnibus lui a peut-être passé sur le ventre ?"

(Monsieur qui sent venir l'orage garde le silence.)

Madame.—Daignerez-vous au moins répondre à la seule question que je vais vous faire ?

Monsieur.—Laquelle ?

Madame. — Pouvez-vous me dire si vous avez l'intention de rentrer tous les jours à pareille heure.

Monsieur, doux.—Est-ce que tu vas gronder pour une pauvre fois que je suis rentré de sept minutes en retard ? J'ai été retenu pour une affaire sur laquelle on m'a demandé le secret

Madame.—Rien ne dit qu'à l'avenir vous n'allez pas être en retard d'une semaine ; on commence par sept minutes et l'on finit par des années.

Monsieur.—Ça ne s'est jamais vu.

Madame.—Comment ! ça ne s'est jamais vu ! mais, hier soir encore, ne me parliez-vous pas de ce marin de La Pérouse, qui partit en promettant de revenir, et qui, depuis le temps, n'a pas encore reparu au foyer conjugal.

Monsieur.—Mais il y a quatre-vingt-dix ans de cela.

Madame.—Il n'en est que plus coupable.

Monsieur. Et puis, souviens-toi, j'ai ajouté qu'il avait péri dans un naufrage.

Madame. — C'est bien facile de dire qu'on a péri dans un naufrage quand il n'y avait là personne pour vous démentir. Ah ! vous vous trompez étrangement si vous croyez que le jour où il vous plaira de ne plus rentrer, vous vous tirerez d'affaire en faisant mettre dans les journaux que vous êtes parti dans un ballon qui n'est jamais redescendu. Avec moi, ces histoires-là ne prennent pas, je vous préviens, pas plus que celle d'aujourd'hui.

Monsieur.—Je ne sais pas où tu vois une histoire.

Madame. — Monsieur affecte d'arriver ici tout bouffi de mystère. Et quand on l'interroge, quand on daigne l'interroger, il pince les lèvres pour dire que c'est un secret. Oh ! je ne suis pas curieuse pour le savoir, votre fameux secret, car loin de désirer de les connaître, il est des choses qu'on craint à chaque instant.

Monsieur.—Ne vas-tu pas te mettre martel en tête parceque, je te l'affirme, je me suis occupé des affaires d'un autre.

Madame. — Jolie affaire que celle qu'un époux ne peut avouer. Dehors, je le sais, il n'y a que vous à parler. Mais, au logis, il faut prendre des pincettes pour vous arracher un mot.

Monsieur.—Je te répète que c'est un secret qui n'est pas le mien.

Madame. — Oui, l'excuse est bien commode.

Monsieur, agacé.—Ah ! tu me rendras fou.

Madame. — Vous n'avez pas assez de cœur pour cela.

Monsieur.—Tiens ! pour avoir la paix, j'aime mieux te le dire tout de suite.

Madame. — Non, non, c'est bien inutile.

Monsieur.—Tu ne veux pas que je parle ?

Madame.—A quoi bon ? vous allez inventer quelque mensonge, car vous êtes habile à ce jeu-là.

Monsieur. — Voyons, veux-tu m'écouter ?

Madame.—Vous pouvez commencer votre conte.

Monsieur, allant avouer.—Je...

Madame, l'interrompant.—Seulement, je vous avertis que je n'en croirai pas un mot.

Monsieur.—Alors, autant ne rien dire.

Madame.—Vous le voyez ! J'étais bien certaine qu'en vous mettant au pied du mur, vous ne trouveriez rien à dire. Ah ! je connais vos malices.

Monsieur.—Mais, sacrebleu !

Madame.—Oui, oui, vous jurez pour vous donner le temps de trouver votre mensonge.

Monsieur, exaspéré.—Mile millions de milliasses ! veux-tu me laisser parler ?

Madame. — Oh ! allez, allez, votre humble esclave vous écoute.

Monsieur.—Eh bien ! un de mes amis, qui était à la veille de faire faillite, s'est adressé à moi, et toute la journée j'ai couru pour le tirer de peine en offrant ma garantie.

Madame.—Et après ?

Monsieur.—C'est tout.

Madame, après un soupir.—Ah ! j'ai bien fait de payer le boulanger hier ! Nous avons au moins le pain assuré pour un mois.........Dès ce soir, j'habituerai notre fils à coucher sur la paille, car tel est son avenir à cet enfant dont le père prodigue sa fortune au premier coquin venu.

Monsieur.—Oh ! coquin ! c'est bien vite qualifier quelqu'un dont tu ignores encore le nom.

Madame, d'un ton de mépris. —Avec ça que je n'ai pas deviné qu'il s'agit de cet infect et stupide Ducoudray.

Monsieur. — Double erreur ! d'abord ce n'est pas Ducoudray. Et il est loin d'être stupide. C'est un poète distingué.

Madame, avec votre colère.—Quand je pense qu'il a eu l'audace de me dédier un de ses ordures "A vous Madame ce teu respectueux de ma muse." Quelque chose de propre que sa muse ! Et c'est pour ce misérable que vous ruinez votre famille. Oh ! comme j'ai eu tort de ne pas croire mes pressentiments le jour où pour la première fois, il est entré ici avec ses gros souliers crottés ! Je me souviens que je me suis dit aussitôt : "Il a déjà deux pieds dans notre salon, il en aura bientôt quatre dans notre caisse !" Et ça n'a pas manqué ! A cette heure, notre avenir est dans les mains de ce Ducoudray, pour lequel vous avez répondu.

Mosieur, agacé.—Je t'affirme que ce n'est pas Ducoudray.

Madame.—Alors c'est quelque vaurien de son espèce que vous n'osez pas plus avouer.

Monsieur.—Ne dis pás d'injures, car si tu savais le nom, tu en serais au désespoir.

Madame.—Oui, il ne peut y avoir qu'un misérable, un sacripant, un chevalier d'industrie, un filou, un escroc, un voleur !..

Monsieur, perdant patience. —Eh bien ! puisque tu tiens tant à le savoir, j'ai répondu pour ton frère, qui avait été trop imprudent avec les fonds turcs !

Madame, repante.—Ah ! mon pauvre Duflost, pardonne-moi !

(Les deux époux s'embrassent.)

Monsieur. — Là ! maintenant que la paix est faite, dînons-nous ?

Madame.—Pas encore.

Monsieur.—Pourquoi ?

Madame.—Parce que j'ai eu à envoyer la cuisinière en course dans la journée, de sorte qu'au lieu de six heures, nous ne pourrons dîner qu'à sept.

Monsieur.—A sept heures ! Et tu me faisais une scène en me reprochant d'être en retard de sept minutes !

Monsieur. — C'était pour te faire prendre patience, mon bon chat !

X......

LA FIÈVRE DU PLAISIR.

En six semaines l'Exposition, avec toutes les fêtes qui l'accompagnent, a développé à Paris une fièvre de plaisir dont les symptômes deviennent inquiétants. Que sera-ce à la fin ? Il n'y a plus aujourd'hui qu'une pensée, qu'une occupation : s'amuser. Toute la population parisienne est en l'air, court les tramways, les chemins de fer, les bateaux, va, vient, se précipite au Champ de Mars, au Palais-Royal, à Vincennes, à Auteuil, à Longchamp, partout où le plaisir l'appelle. C'est une agitation, une frénésie sans pareille. On ne travaille presque plus ; les magasins, les ateliers, les chantiers chôment une partie du temps. Patrons et ouvriers font de même. L'épargne s'en va en folles dépenses. Chacun cherche les moyens de se créer des ressources pour s'amuser. On recourt aux expédients, on escompte l'avenir, on s'ingénie à trouver de l'argent. Les loteries ne vont plus assez vite et n'offrent que trop peu de chances. La Bourse n'est que pour les riches et les habiles. Le menu peuple se rabat sur les paris. Les courses sont devenues une institution publique de jeu : c'est là que se font les petites fortunes qui permettent de s'amuser quelque temps. Il y a une vraie folie de paris sur les chevaux ; tout le monde s'y met, jusqu'aux femmes et aux enfants. La foule s'habitue à remplacer le travail par le hasard. Elle compte sur le sort pour manger et jouir, au jour le jour C'est plus facile et plus agréable.

La course du Grand-Prix de Paris a mis le comble à cette effervescence. Cinq cent mille Parisiens y étaient avec les étrangers. Les récits de la grande fête du cheval semblent s'appliquer à un peuple en démence. Les journaux parlent d'émotions et de joies sans pareilles, d'enthousiasme et de délire incomparables ; ils font entendre des applaudissements, des cris de triomphe comme jamais n'en retentirent pour nos victoires nationales. Et au milieu de tout cela, le *Siècle*, l'organe de l'Elysée, nous montre le président de la République souriant "avec une sorte d'admiration" à ce spectacle, et l'officieux assure que "ce doit être une grande compensation à la noble, mais lourde tâche que le premier magistrat de la République a assumée, que de pouvoir contempler ce peuple ardent dans ses plaisirs et plein d'enthousiasme, dont il a pour mission de protéger la féconde liberté !"

Mais ce peuple ardent dans ses plaisirs et si plein d'enthousiasme pour les succès hippiques, est-ce bien là le peuple qu'il faudrait à la France ? Où ira-t-on avec ce dérèglement d'esprit, ce goût de la vie facile, cette fureur de jouissance ? L'Exposition est en train d'aggraver singulièrement un mal déjà fort entré dans les mœurs. Il semble qu'on ait voulu en faire à l'occasion du centenaire de la Révolution, une entreprise de démoralisation publique. Avec toutes ses constructions de décor, ses mille amusettes, et ses colifichets sans nombre, elle apparaît aux yeux sérieux comme un immense enfantillage ; mais on savait flatter le goût public en montant un spectacle si bin approprié aux goûts du jour, et on voulait, à l'aide de toutes les excitations réunies sur ce chantier du plaisir, que l'année commémorative de la Révolution fût une année de folles réjouissances et de liesses capiteuses. Réussira-t-on par là à rattacher l'opinion à la république ? De cette foule grisée de fêtes, affolée d'amusements, fera-t-on pour toujours une clientèle républicaine ? C'est le but des entrepreneurs de l'Exposition ; mais ceux qui ne voient que l'intérêt de la France, que le bien de la patrie, se demandent comment finira cette fête insensée, ce que deviendront les mœurs publiques après ce débordement de plaisirs, et comment le peuple reviendra au travail, au sérieux de la vie, au devoir journalier. Pourvu encore que quelque grave événement ne vienne pas nous surprendre, avant la fin, en pleine danse !

Arthur Loth.

Le Manitoba.

Jeudi, 18 Juillet 1889.

LE CONCILE PROVINCIAL.

Il est enfin arrivé ce grand évènement dont l'annonce déjà lointaine avait fait redoubler nos désirs et nos vœux. Le premier concile provincial de Saint-Boniface s'est ouvert, mardi matin, avec une pompe religieuse dont on a rarement été témoin. Une foule immense de fidèles de notre ville, de la capitale, et des campagnes environnantes, était venue assister à cette ouverture solennelle. A 9½ heures, le clergé se mit en procession et accompagna les Pères du concile du palais archiépiscopal à la cathédrale. Les notables de la ville et les invités fermaient la marche. Le chemin que suivit la procession était tout balisé de jeunes arbres fraîchement coupés. A l'entrée du terrain de l'église on avait élevé un arc de verdure de très-bon goût. L'intérieur de la cathédrale ne pouvait véritablement être mieux décoré. Le sanctuaire offrait le plus beau spectacle par ses banderolles, ses inscriptions de choix, et les cent lumières ardentes qui couronnaient le maître-autel. L'inscription la plus frappante était celle qui rappelle ces paroles du Sauveur à ses apôtres, paroles qui résument la foi catholique et le ministère ecclésiastique : *Ite, docete omnes gentes, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.* Dans la nef, les colonnes étaient ornées de drapeaux aux couleurs des principales nations du monde. Au fond de l'église, sur la balustrade du jubé, on lisait ces mots en lettres d'or : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi.* C'est de nouveau Notre-Seigneur qui parle, assurant à ses apôtres qu'il sera avec eux, sans interruption jusqu'à la fin des siècles. Cette promesse du Fondateur de l'Eglise trouve toujours sa réalisation. Les Pères du concile, étant les successeurs des apôtres, doivent y trouver un puissant encouragement ; elle doit aussi réjouir beaucoup tous les cœurs chrétiens en leur inspirant une foi plus vive et un respect plus profond envers leurs pasteurs.

La grand'messe de l'ouverture du concile fut chantée par Sa Grandeur Mgr. Grandin, assisté du Rév. Père D. Dandurand, O.M.I., et de MM. R. Giroux et A. C. LaRivière comme diacre et sous-diacre. Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque-métropolitain, assistait parée au trône, ayant le Rév. Père Maisonneuve comme prêtre-assistant. Le Rév. M. Fillion et le Rév. Père Drummond, S.J., servaient de diacre et de sous diacre d'honneur. Nos Seigneurs Faraud, Clut et Durieu, ainsi que le Très-Rév. Père C. Augier, provincial des Oblats et délégué de Mgr. d'Herbomez, occupaient des fauteuils préparés pour la circonstance. Ils étaient entourés de leurs théologiens respectifs. Le clergé de l'archidiocèse, presque au complet, remplissait les stalles du chœur.

Au pied du sanctuaire, on avait préparé des sièges réservés pour les dignitaires laïques. Parmi ceux-ci on remarquait : le lieutenant-gouverneur Schultz, de Manitoba, accompagné de son aide-de-camp M. J. C. Auger ; le lieutenant-gouverneur Royal, du Nord-Ouest, et son aide-de-camp M. H. Royal ; le sénateur Girard, l'hon. juge Dubuc, l'hon. M. LaRivière M.P., l'hon. juge Prud'homme ; M. Fréd. Gautier, vice-consul de France ; M. J. A Green, consul de Suède et Norwège ; M. J. W. Taylor, consul des Etats-Unis ; l'hon. J. E. P. Prendergast, secrétaire-provincial ; M. Roger Marion M.P.P., maire de Saint-Boniface ; M. T. A. Bernier, surintendant de l'instruction publique ; M. Redmond, président de la chambre de commerce de Winnipeg ; M. le Dr J. H. O. Lambert, président de la commission des écoles ; MM. les conseillers Pelletier, Bédard, Houde et Lauzon ; MM. Dr Fafard, F. Gingras, Bertrand, Chénier, de Saint-Boniface ; MM. Barrett, McPhillips, Brophy, Gillies, Doherty, de Winnipeg ; et M. Jos. Baril, de Saint-Jean-Baptiste.

Après la messe, Mgr l'Archevêque fit l'ouverture officielle du concile dans l'ordre du Pontifical que nous avons publié dans notre dernier numéro. Les trois premiers décrets du concile furent lus et approuvés par les Pères : le décret de l'ouverture du concile, celui du *modus vivendi*, et la profession de foi. Cette profession solennelle de foi, par laquelle nos pasteurs reconnaissaient tous les dogmes de la vérité catholique, avant de commencer les travaux conciliaires, fut très-touchante. On y admirait encore une fois la belle unité de croyance qui existe dans l'Eglise de Jésus-Christ.

Les officiers du concile sont : le Très-Révérend Père J. Allard, O.M.I., premier promoteur ; le Très-Révérend Père A. Lacombe, O. M. I., second promoteur ; le Révérend M. T. Bitsche, premier notaire ; le Révérend M. J. A. Dabandès, second notaire ; le Révérend M. A. A. Cherrier, premier secrétaire ; le Révérend M. G. Cloutier, second secrétaire ; le Révérend M. J. Messier, maître des cérémonies ; le Révérend M. Gillis, assistant maître des cérémonies.

Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. Père Drummond, S.J. Nous publions *in extenso* cette magnifique pièce d'éloquence. Tous ceux qui ont entendu l'illustre prédicateur ont reconnu de nouveau la pureté de sa diction et cette simplicité dont les meilleurs orateurs sacrés n'ont point rougi quand ils avaient à expliquer les vérités mystérieuses de la foi et le secret de la constitution divine de l'Eglise.

SERMON DU RÉV. PÈRE DRUMMOND, S.J.

Si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quacumque petierint, fiet illis a Patre meo, qui in cœlis est. Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum.

Si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, pour demander quoi que ce soit, leur demande leur sera accordée par mon Père qui est aux cieux. Car partout où se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux. Matt. XVIII, 19, 20.

Messeigneurs, Mes Frères,

On a coutume de citer ces paroles comme preuve de la toutepuissance de la prière faite en commun, quel que soit d'ailleurs le lieu d'union qui rattache ceux qui prient. Interpréter ainsi cette promesse solennelle du Maître, ce n'est certes pas faire violence au texte ; mais si l'on prend la peine d'examiner le contexte, c'est-à-dire, les circonstances telles que l'Evangile nous les présente avant et après ces mots, l'on verra bien qu'il s'agit avant tout de la prière faite en commun par les apôtres ou par leurs successeurs, et qu'il s'agit tout spécialement de la prière d'une assemblée délibérant sur l'usage qu'elle doit faire de la formidable puissance de lier et de délier les âmes immortelles.

Ce dix-huitième chapitre de Saint-Mathieu est tout entier un discours que Notre-Seigneur adresse à ses apôtres, dans lequel, après avoir posé le fondement de l'humilité, après avoir prêché la charité négative par la fuite du scandale, et la charité positive pour les brebis égarées, il passe de la charité militante que l'on nomme correction fraternelle à la promesse d'une autorité suprême. C'est là le point culminant du discours. " Si le frère que vous corrigez, leur dit-il, n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain." " Car je vous le dis en vérité," à vous qui êtes les chefs de mon Eglise, " tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel."

Puis immédiatement, comme pour leur montrer qu'ils ne doivent pas user à la légère de ce redoutable pouvoir, il leur parle de la prière et des magnifiques résultats qu'elle obtient. A ces disciples vaniteux qui venaient tout à l'heure de se disputer la préséance, le Divin Maître voulait sans doute faire comprendre que l'union avec Dieu est la sauvegarde de l'humilité en même temps qu'elle est la voie royale du succès éternel. Je vous accorderai, leur annonce-t-il, le pouvoir d'absoudre et de retenir ; mais, avant de l'exercer, ayez soin de vous unir ensemble par la prière offerte à mon Père en mon nom, et alors je serai assurément au milieu de vous.

Voilà, mes frères, en quelques mots esquissé de la main du Maître Lui-même tout le plan de la hiérarchie catholique. Dieu le Père envoie son Divin Fils ; à son tour le Fils envoie les apôtres et constitue en eux le collège et l'ordre épiscopal, c'est-à-dire véritablement l'Eglise universelle, qui subsiste dans ce collège comme en sa partie principale. Il les envoie pour une mission semblable à celle qu'il a reçue lui-même : " comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie." (Jo. 20, 21) En les envoyant, il est en eux, comme son Père est en lui : " celui qui vous reçoit, me reçoit ; et celui qui me reçoit, reçoit mon Père qui m'a envoyé." (Matth. 10, 40.) Toujours et en toutes circonstances, Jésus-Christ est avec son église " jusqu'à la consommation des siècles " (Matth. 28, 20) ; mais il l'est d'une façon toute spéciale lorsque les pasteurs de son église sont réunis au nom de leur Chef visible. C'est surtout alors qu'ils sont unis à Saint-Pierre, puisque c'est de la chaire apostolique que les évêques tiennent le droit et le devoir de s'assembler en concile. Mais être ainsi en communion avec Piére, qu'est-ce autre chose que l'union dans la prière avec Jésus-Christ ?

En effet Pierre n'est point un chef intermédiaire et secondaire, placé entre Jésus-Christ et les évêques. L'épiscopat serait abaissé s'il y avait un degré hiérarchique entre Jésus-Christ et lui-même. Pierre est encore moins un évêque tirant de la délégation ou de l'institution de tout le collège épiscopal sa prérogative et son rang, et exerçant seul pour le bien public, le pouvoir souverain radicalement commun à tous ses frères. Un tel état de choses s'est vu dans les épiscopats schismatiques, qui se sont par là même condamnés à la sterilité. Mais Pierre, c'est-à-dire l'évêque de Rome, est, avec Jésus-Christ, au-dessus de l'épiscopat, un même chef de l'épiscopat ; un même chef, un même docteur, un même pontife, un même législateur de l'Eglise universelle ; ou plutôt c'est Jésus-Christ, ce chef unique, rendu *visible*, parlant et agissant dans l'Eglise par l'organe qu'il s'est donné ; car il se déclare par son vicaire, il parle par lui, il agit et gouverne par lui.

Le vicaire de Jésus-Christ est donc le chef universel de l'Eglise catholique. " Tous les évêques s'inclinent sous son sceptre pastoral et souverain ; mais dans la plénitude de leur sacerdoce et dans la sublimité de leur ordre, ils ne reconnaissent au-dessus d'eux aucune autorité ecclésiastique que la sienne, qui est celle de Jésus-Christ même. Il s'ensuit que, par eux-mêmes, ils sont tous égaux sous cette souveraineté unique. Seul le vicaire de Jésus-Christ peut donc établir des distinctions et un ordre dans leur collège, parce que, seul en possession d'une autorité supérieure à la leur, il peut élever quelques-uns des membres de ce collège au-dessus des autres, en leur communiquant une part de son principat. Dès l'origine il a usé de ce pouvoir en instituant les grands sièges patriarcaux et les métropoles, et il a donné ainsi à la constitution de l'Eglise universelle toute sa perfection. Laissons parler Saint-Léon : " Tous les apôtres sont égaux," dit-il, et " il a été donné à Saint-Paul seul de présider à tous les autres. C'est la forme de Pierre, *forma Petri*, qui est ainsi imprimée à toute l'église..." Voilà comment le métropolitain tient la place de Saint-Pierre au milieu de ses frères. Le nom de chef lui convient éminemment dans cette portion du collège épiscopal. En cette qualité il convoque et préside l'assemblee des évêques. En lui s'achève l'ordre hiérarchique. L'épiscopat de chaque province est ainsi comme une reproduction et une image de l'épiscopat de l'Eglise universelle. On y voit le mystère du chef et des membres, Saint-Pierre dans la personne du métropolitain présidant au collège des évêques dans une portion de ce collège." (*Gréa*, de l'Eglise et de sa divine constitution, pp. 172, 173, 181, 182.)

Ce mystère de l'unité organique de l'Eglise apparait avec un éclat tout particulier de vérité et de simplicité dans les conciles œcuméniques, où les évêques du monde entier reçoivent de Jésus-Christ présent en son vicaire un mystérieux écoulement de son autorité souveraine. Mais il n'en est pas moins vrai que ce mystère de vie accompagne partout l'action conciliaire des évêques, et que, en gardant les justes proportions d'une assemblée plus restreinte, il se montre très-réellement dans la tenue des conciles particuliers, parmi lesquels les conciles provinciaux sont de beaucoup les plus usités et les plus connus. " Ces assemblées n'ont pas seulement pour objet de faire des lois et des décrets, ce qui est toujours relativement rare dans un sage gouvernement, mais encore de réunir le collège des évêques dans la prière et le conseil, de resserrer entre eux les liens de la paix et de la charité, et de rappeler quelquefois, comme à un nouveau cénacle, les successeurs des apôtres, dispersés dans le monde par les nécessités de l'Evangile. Par ce côté, les conciles particuliers occupent une grande place dans la vie de l'Eglise catholique, et c'est principalement par eux que l'unité de l'épiscopat est sans cesse montrée au monde." (*Ibid.* p. 210.)

Le style même des conciles particuliers garde l'empreinte de cette unité merveilleuse. " Comme le Pape, présidant en personne le concile universel, fait les décrets en son propre nom, *sacro approbante concilio*, avec l'approbation du concile, de même les métropolitains, dans les conciles particuliers qu'ils président, rendent aussi fréquemment les décisions en leur propre nom, *approbante concilio*, comme d'autres Saint-Pierre. Par cette formule, ils s'associent leurs suffragants, et avec leur coopération, ils donnent aux décrets conciliaires le caractère d'actes propres de l'autorité métropolitaine. Ce caractère leur demeure, et l'on a vu Saint-Charles Borromée, le modèle des métropolitains et le législateur des conciles provinciaux, se reserver l'interprétation des décrets, comme étant ses propres décrets. Dans le fond, ces décrets sont bien l'œuvre commune des évêques au même titre ponr chacun d'eux, mais ils sont aussi l'œuvre du métropolitain à un titre siugnlier qu'il possède seul, comme étant le chef et le lieu de leur collège, titre qu'il ne partage pas avec eux. (*Ibid.* p. 206.)

Ainsi donc, mes frères, c'est surtout dans des réunions comme celle qui s'inaugure aujourd'hui avec tant de sympathique correspondance de votre part, que se vérifient la promesse du Chef invisible de l'Eglise visible : " Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux." Le nom et l'autorité de Jésus-Christ, voilà le gage de notre sécurité. Dans ce plan divin de l'Eglise catholique, tout part de là. Dieu est le chef du Christ, le Christ est le chef de l'Eglise universelle, l'évêque est le chef de son église particulière. Comme il n'y a qu'une seule vie divine dans la hiérarchie éternelle, jaillissant du Père et embrassant en lui son Fils ; de même il n'y a qu'une seule communion dans l'Eglise universelle, jaillissant de Jésus-Christ et embrassant en lui son Eglise unique, une seule communication sacrée dans l'église particulière, jaillissant de l'évêque et embrassant tout son troupeau, communication encore plus évidemment unique dans la réunion visible de plusieurs évêques sous un chef qui tient la place de Jésus-Christ.

Tout autre est le plan des gouvernements séculiers de nos jours. Ici tout part d'en bas. Les peuples se gouvernent eux-mêmes. L'autorité des gouvernants n'est qu'une concession bénévole de la part de l'électeur. Celui-ci fait et défait ses chefs à volonté. Du moins c'est la théorie : en pratique ce système terre-à-terre n'est souvent qu'un leurre dont les habiles savent se servir à leur propre avantage tout en trompant le menu peuple avec un aplomb qui va parfois jusqu'à la cafarderie. Sans doute c'est là une condition que la demi-savoir et l'audacieuse ignorance de notre époque nous font subir. Sans doute aussi nous autres chrétiens nous reconnaissons dans l'élu légitime du suffrage même universel quelque chose de plus qu'un simple mandataire de la plèbe, nous lui reconnaissons des devoirs envers Dieu, et, dès qu'une part de gouvernement lui est confiée par qui de droit, Oh alors, nous nous inclinons devant lui comme devant le représentant de Dieu, de qui vient toute puissance légitime ; mais, obéir aux hommes purement et simplement comme hommes, quelle que soit la multitude de ceux qui commandent, nous, libres de la liberté des enfants de Dieu, fils des martyrs et des croisés, nous ne le ferons jamais.

Jamais non plus nous ne transporterons dans le domaine de la religion les procédés du régime populaire. Si ce régime a son utilité dans une sphère où tout tombe sous les sens, où le gros bons sens pratique vaut presque autant que le savoir réel, il ne saurait aucunement contribuer à répandre dans l'univers la révélation intégrale du Christ Jésus. Cette révélation n'est pas partie d'en bas ; elle vient d'en haut ; il faut donc qu'elle soit transmise de haut en bas. C'est dire que ceux qui la transmettent doivent être haut placés dans la science des vérités révélées. Oui, mes frères, pour être docteur en Israël, il faut d'abord l'humilité d'un disciple, sans quoi l'on ne saurait être qu'un pédant, puis la science d'un maître, science bien équilibrée, science complète, science profonde, science technique, science des petits détails, car ces détails n'en sont pas, tout est grand dans le royaume de Dieu. Vous vous rappelez que l'Arianisme, cette hérésie d'épouvantables désastres, s'exprimait toute entière par une seule lettre insérée au milieu d'un mot grec. Par l'insertion d'un iota le Fils de Dieu cessait d'avoir la même substance que son Père, et n'était plus qu'un être humain ressemblant à Dieu. Eh bien ! comment voulez-vous que des questions si délicates soient dignement traitées par ceux qui ne se sont pas voués à l'étude et à la pratique de la religion ? Qui ne connait le rôle parfois dominant que jouent dans les assemblées populaires le mensonge effronté, l'ignorance prétentieuse, et l'habilité égoïste ! Que de fois l'on a vu passer des mesures d'une haute portée grâce à la vigilante activité d'un seul homme qui a su profiter d'un moment de distraction générale !

Le Saint-Esprit, lui, n'a jamais de pareilles distractions. D'ailleurs il ne se complait pas dans les assemblées bruyantes. Il veut la paix, qui est la tranquillité de l'ordre. Il la trouve, cette paix profonde, dans la sage lenteur et la délibération si calme et si digne de nos conciles ecclésiastiques. Avant tout cet Esprit de sagesse demande qu'on l'invoque par la prière. Aussi bien est-ce par l'invocation du Saint-Esprit que commencent et se continuent tous les conciles de la Sainte Eglise Catholique. Et c'est ici, mes frères, que vous, le peuple de Dieu, vous pouvez exercer sur les décisions du concile une influence qui n'est autre que celle de Jésus-Christ Lui-même. Unissez-vous donc à nous d'abord pour remercier le ciel de ce don inestimable de l'unité catholique, puis pour demander avec instances l'irradiation de l'Esprit de lumière dans l'intelligence de vos premiers pasteurs, enfin pour vous jeter avec tous les membres du Concile dans le Cœur Sacré de Jésus, Chef de l'Eglise, par l'entremise de sa Bienheureuse Mère, la Vierge du Carmel.

Vénéré et très illustre Métropolitain de Saint-Boniface, vous qui ayant été le premier à la peine, avez si bien mérité d'être le premier à l'honneur, vous qui avez si bien imité les saints évêques du passé par votre zèle pour le salut du peuple de votre cité, par votre dévotion pour votre cathédrale et votre assiduité à y célébrer le culte divin, par votre vénération pour ce siège et pour la mémoire de votre saint prédécesseur, quelle consolation pour vous de voir enfin réaliser ce vœu que vous faisiez depuis tant d'années, de voir enfin groupés autour de votre trône vos frères dans l'épiscopat ! Et vous, illustres Evêques du Nord-Ouest, quelle joie pour vous tous, Pères du Premier Concile Provincial, de vous trouver assemblés au nom de Jésus-Christ ! Que pourrait-Il vous refuser ? Il se rappelle ce grand sacrifice de la vie religieuse que vous avez tous embrassée avec ardeur. Il a compté toutes vos sueurs, toutes vos privations, tous les déboires de votre long et héroïque apostolat. C'est le Dieu libéral et magnifique. Oh ! que votre récompense sera belle ! Puissions-nous tous, mes frères, nous réjouir un jour avec Leurs Grandeurs dans les glorieux conciles de l'Eglise triomphante !

A la fin de la cérémonie, de l'ouverture du concile Mgr l'Archevêque annonça qu'il venait de recevoir de Rome, par l'entremise du cardinal Simeoni, la bénédiction papale pour les Pères et les membres du concile, et pour tous les fidèles présents. En un instant, les genoux fléchirent, et le vénérable métropolitain fit descendre sur tous la bénédiction céleste si généreusement méritée et accordée par notre Très-Saint Père le Pape. Ce secret épanchement du cœur de Dieu dans les âmes fut le couronnement magnifique de cette ouverture du premier concile provincial. Rien n'était plus beau et plus émouvant que de voir cette auguste assemblée, courbant la tête sous la main bénissante de l'archevêque métropolitain, agissant au nom du Souverain Pontife. C'est ici que les cœurs chrétiens s'unissaient unanimement pour reconnaître la puissance une et absolue du successeur de Pierre, et protestaient implicitement de leur croyance en la divinité de cette puissance. Quel grand acte a donc été fait dans cette première session générale du synode provincial ! Peut-il avoir une plus grande signification à l'époque où nous vivons, alors que toutes les forces de l'enfer s'unissent pour déverser leur haine et leur fureur sur le Vicaire de Jésus-Christ ?

L'APRÈS-MIDI.

Après les magnificences de la religion, qui laissèrent tant de salutaires impressions, devaient venir les réjouissances publiques A titre de ville catholique, Saint Boniface devait fêter convénablement la réunion de ces saints évêques et de ces zélés missionnaires qui venaient ici traiter les affaires religieuses du pays. Déjà, dimanche dernier, les principaux citoyens étaient venus saluer les évêques du Nord-Ouest, visite qui avait été très sensible à ces vénérés pasteurs. Dès l'aurore de mardi, beaucoup de maisons étaient pavoisées de pavillons et ornées de verdure. Par ordre du maire de Saint-Boniface on avait affiché une proclamation déclarant la journée " fête civique." On était à faire les préparatifs des amusements du soir, du feu d'artifice, de l'illumination et du concert-promenade dans les parterres de l'archevêché, quand le mauvais temps vint déranger le programme. Afin de ne rien perdre de la fête, toute cette partie du programme a été remise au soir de la clôture du concile. Il est probable que cette clôture aura lieu mardi de la semaine prochaine.

Tel est le résumé, assez détaillé, de ce qui s'est passé à la grande fête de mardi. Seize juillet 1889, que ton souvenir demeure longtemps gravé dans nos cœurs ! Tu es le jour du plus grand événement religieux du pays après la fondation de ce siège de Saint-Boniface ; sois désormais notre gloire, tout comme tu dois être le renouvellement de notre foi, de notre espérance, de notre charité !

MEMBRES DU CONCILE.

Tous les évêques de la province ecclésiastique sont présents, à part Mgr D'Herbomez qui est remplacé par le Très-Révérend Père Célestin Augier, provincial de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

Voici la liste des prêtres membres du Synode provincial :

Le Très-Révérend Père Joachim Allard, O.M.I, vicaire-général de Saint Boniface.

Le Très-Révérend Père Albert Lacombe, O.M.I., vicaire-général de Saint-Albert.

Le Très-Révérend Père J. Charles Camper, O.M.I., vicaire des missions des Oblats, diocèse de Saint-Boniface.

Le Très-Révérend Père Hippolyte Lory, S.J., Recteur du Collège de Saint-Boniface.

Le Très-Révérend M. Joseph Noël Ritchot, doyen.

Le Révérend Père D. Dandurand, O.M.I.

Le Révérend Père A. Maisonneuve, O.M.I.

Le Révérend Père C. Fox, O.M.I.

Le Révérend M. Théobald Bitsche.

Le Révérend M. J. A. Dabandès.

Le Révérend Père L. Lebret, O.M.I.

Le Révérend Père J. Bte. Baudin, O.M.I.

Le Révérend Père N. Ouellette, O.M.I.

Le Révérend M. F. X. Kavanagh.

Le Révérend M. L. R. Giroux.

Le Révérend Père Jos. McCarthy, O.M.I.

Le Révérend M. J. D. Fillion.

Le Révérend Père T. French, S.J.

Le Révérend M. A. A. Cherrier.

Le Révérend Père J. S. Marcoux, O.M.I.

Le Révérend M. C. Samoisette.

Le Révérend M. J. M. Jolys.

Le Révérend M. J. Gaire.

Le Révérend M. Jos. Dufresne.

Le Révérend M. Gabriel Cloutier.

Le Révérend M. N. Pelletier.

Le Révérend Père C Cahill, O.M.I.

Le Révérend M. D. Gratton.

Le Révérend M. J. Bernier.

Le Révérend M. A. Martin.

Le Révérend M. N. Jutras.

Le Révérend M. J. René.

Le Révérend M. J. Messier.

Le Révérend M. P. Pelletier.

Le Révérend Père L. Drummond, S.J.

Le Révérend Père J. P. Magnan, O.M.I.

Le Révérend M. T. Campeau.

Le Révérend M. G. Montreuil.

Le Révérend M. D. Gillis.

NOTES SUR LE CONCILE.

Hier, la messe du concile a été dite par Sa Grandeur Mgr l'archevêque, en présence des Pères et des autres membres. A cette messe, Mgr était revêtu de la chasuble en drap d'argent que Sa Grandeur a récemment reçue en cadeau de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

⁂

Le fauteuil dont s'est servi Mgr l'Archevêque à l'ouverture du concile, est une relique de feu Mgr Provencher, premier évêque de Saint-Boniface. C'est le fauteuil dont se servait le regretté prélat dans les grandes cérémonies à sa cathédrale.

⁂

L'encrier qui a servi aux pères de la Confédération, lors de la conférence tenue à Québec, sous la présidence de feu Sir Etienne-Pascal Taché, en 1864, avait été présenté à Sir Etienne après la conférence ; c'est cette précieuse relique, aujourd'hui la propriété de Sa Grandeur Mgr l'archevêque, qui servira à la signature des décrets du premier concile provincial de Saint-Boniface.

⁂

Dimanche prochain aura lieu la seconde séance publique du concile, après la messe du jour qui commencera à neuf heures et demie précises. Cette séance sera ajournée à l'après-midi, pour permettre aux catholiques parlant la langue anglaise d'y assister et d'y entendre un sermon donné en cette même langue. C'est le Rév. Père Fox O.M.I., qui sera le prédicateur.

⁂

Mgr l'Archevêque a reçu une dépêche spéciale du cardinal Taschereau, de Québec, témoignant la joie éprouvée par Son Eminence à l'occasion de l'ouverture du concile.

⁂

Le sous-comité nommé par les citoyens pour organiser les fêtes civiques à l'occasion du concile, était composé de M. le Dr Lambert et de MM. S. A. D. Bertrand et Félix Chénier, qui tous se sont acquittés de leurs devoirs avec un zèle digne d'éloges.

⁂

A la cathédrale, pendant la cérémonie de mardi, MM. Alfred Versailles, Joseph Dubuc et Joseph Prud'homme recevaient les invités et les étrangers. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

⁂

Ce matin, à la cathédrale, Sa Grandeur Mgr Faraud a chanté un service solennel pour feu Mgr Provencher. Le Rév. M. Gab. Cloutier était prêtre assistant, et MM. Gratton et Rocan agissaient comme diacre et sous-diacre. Tous les Pères et les membres du concile étaient présents. Le panégyrique du premier évêque de Saint-Boniface a été donné par le Très-Révérend Père Augier, Provincial des Oblats.

Ce discours fut très-écouté, car il faisait bon d'entendre raconter la vie et les nobles vertus de celui qui fut la pierre fondamentale de l'édifice religieux du pays. Le savant prédicateur s'attache particulièrement à prouver le grand esprit d'humilité, d'obéissance et de zèle qui animait le fondateur de l'église de Saint-Boniface. Il termina par une touchante allocution aux Pères du concile dans laquelle il faisait admirer les desseins de la Providence qui avait tant fait fructifier le grain de sénevé et arrosé par les sueurs du premier évêque missionnaire de toute cette partie du Nord-Ouest canadien.

ADRESSE A MGR GRANDIN A CALGARY.

Vendredi soir, les catholiques de Calgary, T. du N. O., présentaient à Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, l'adresse dont nous donnons copie ci-après. Sa Grandeur était là en visite pastorale, et devra nous arriver demain pour prendre part au concile provincial :

A Sa Grandeur Monseigneur Vital J. Grandin, évêque de Saint-Albert.

Monseigneur,

C'est avec bonheur que nous recevons de nouveau la visite pastorale de Votre Grandeur, qui, depuis trois ans, n'a pu visiter toutes les églises de ce vaste diocèse, commises à sa sollicitude et à ses soins paternels.

Nous profitons de cette occasion solennelle pour exprimer à Votre Grandeur, notre profond attachement, le respect, la révérence et la gratitude que nous lui portons en sa qualité d'évêque de ce diocèse, connaissant toute la fidélité avec laquelle Elle remplit si dignement son devoir apostolique de veiller sur le bien-être de nos âmes, et de nous inculquer cet esprit ecclésiastique véritable : de penser en tout comme notre sainte église pense—*Sentire cum ecclesiâ.*

Nous croyons sincèrement que, depuis sa dernière visite, le cœur de Votre Grandeur a dû être grandement consolé à la vue des fruits abondants produits par les labeurs incessants des prêtres zélés et dévoués qui ont administré et gouverné cette paroisse.

Lors de la dernière visite de Votre Grandeur, le couvent était à peine à son origine ; aujourd'hui, nous sommes heureux de mentionner le grand accroissement de cette institution dans laquelle enseignent d'habiles et dévouées Sœurs—Les Fidèles Compagnes de Jésus—et de constater aussi combien Votre Grandeur a été agréablement surprise et gratifiée du succès efficace obtenu lors de l'examen des élèves auquel Elle a eu l'occasion d'assister.

A cette époque, Monseigneur, il n'y avait aucun vestige de la magnifique église en pierre qui est maintenant en voie de construction, et sur laquelle Votre Grandeur a attiré la bénédiction du ciel, en en bénissant les fondations et la pierre angulaire. Il est vrai d'ajouter, Monseigneur, que cette grande entreprise semble au-dessus de nos forces et de nos moyens, mais nous espérons qu'avec le secours de la Divine Providence, nous la conduirons à bonne fin. Si nous sommes petits en nombre, nous sommes grands en foi et en courage.

Il n'y a pas longtemps encore, Monseigneur, qu'un seul prêtre—le bien-aimé et révéré Père Lacombe—pouvait suffire aux besoins du ministère ; maintenant, le zèle infatigable de deux prêtres dévoués non moins chers à notre affection et à notre reconnaissance, ont à peine le temps de remplir les devoirs nombreux de leur charge, tant a grandi la population catholique de cette mission.

Nous osons espérer aussi, Monseigneur, que votre cœur pastoral a la double consolation de remarquer parmi nous autant de progrès spirituel et intérieur que de signes évidents de progrès matériel et extérieur, auxquels nous avons déjà fait allusion. Et c'est ici l'opportunité, Monseigneur, d'exprimer à Votre Grandeur nos sincères remerciements pour toutes les bonnes œuvres qu'Elle a accomplies au milieu de nous, durant sa visite épiscopale, tout en nous réjouissant de l'espérance de la revoir bientôt parmi ses dévoués enfants.

Votre Grandeur va bientôt nous laisser pour prendre part à un événement très-important dans les annales historiques de l'Eglise du Nord-Ouest canadien—le prochain concile provincial de la province ecclésiastique de Saint-Boniface. Nous pouvons assurer à Votre Grandeur que nos ferventes prières ne lui feront pas défaut.

Nous profitons de l'occasion pour prier Votre Grandeur de faire connaître à cette auguste assemblée du concile l'expression de notre amour profond et sympathique pour Notre Saint Père le Pape Léon XIII, qui règne si glorieusement sur le monde catholique. Nous disons de même que le reste de l'Eglise, qu'il est absolument nécessaire pour l'exercice libre du pouvoir spirituel, que le Pape soit un souverain temporel indépendant, et connaissant qu'aucune dynastie ne possède un titre aussi légitime que celui des papes au patrimoine de Saint-Pierre, nous nous unissons avec tout le monde catholique, pour protester énergiquement, de tous nos cœurs et de toutes nos forces, contre l'empiètement et la spoliation de la révolution infidèle qui s'est emparé du Patrimoine des Souverains Pontifes de l'Eglise.

En terminant, Monseigneur, nous faisons des vœux ardents pour que les bénédictions du ciel accompagnent Votre Grandeur au prochain concile, et la prions de donner à ses enfants fidèles et obéissants sa bénédiction épiscopale.

LES PAROISSIENS
de la Mission de Calgary.

Calgary, ce 4 juillet 1889.

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Sir Charles Tupper, notre représentant à Londres, a mis en émoi le monde politique de la capitale anglaise, en proposant un nouveau plan de Fédération Impériale, basée sur des relations commerciales plus étendues de la mère patrie avec les colonies. Sir Charles a dû recevoir d'Ottawa l'assentiment à son projet, lors de son dernier voyage, et sa promenade de l'Atlantique au Pacifique n'y était peut-être pas étrangère. Sa théorie ressemble peu aux utopies des fédéralistes rêveurs, qui veulent qu'un seul parlement siège à Londres pour tout l'empire. Imaginez un pauvre député de l'Australie, faisant une couple de fois par année, une traversée de 40 jours ! c'en est assez pour bouleverser les politiciens même les plus solides. Et les Canadiens ? comme notre influence serait grande là-bas : un contre soixante. Ça serait pire que sur les plaines d'Abraham De plus, les députés des Iles Malouines seraient-ils à portée de connaître les besoins de Manitoba ou de la province de Québec, et *vice versâ.*

La Fédération Impériale pure, est donc un pojet insensé, pas même digne d'occuper l'esprit des oisifs. Mais une fédération commerciale, multipliant les moyens de communication, régularisant les tarifs, etc., serait peut-être praticable.

Ce projet coïncide singulièrement avec l'idée neuve et assez cocasse de Ben. Butler, tendant à établir entre les pays de langue anglaise, une espèce de ligue fraternelle. Il est à présumer que les Irlandais regimberaient un peu à l'égard de la tendre Albion, s'ils étaient libres. Les pays de langue anglaise, comme les autres, ont des intérêts opposés et rivaux : de là toute fraternité devient impossible.

⁂

La Langtry, plus célèbre par sa beauté que par ses vertus domestiques, est dans un état de santé alarmant. Les crevés et les coureurs de théâtres sont au désespoir. Les roses sont disparues de ses joues, et elle n'est plus que le pâle reflet de ses beaux jours. Actrice médiocre, pas le moindre souffle artistique chez elle : tout était pour l'œil. Cependant les théâtres se remplissaient en un clin d'œil à son apparition. A Paris, ce foyer du goût, on l'aurait sifflé impitoyablement. Ici, en Amérique, on est pas gâté en fait d'art, et à défaut de vraies célébrités, nous allons admirer une belle femme sans talent. Il faut bien se contenter de ce que l'on a, comme disent certains maris grincheux mais philosophes.

⁂

La justice est impitoyable. En 1873, un nommé Petersen, un Suédois, avait été condamné, à la suite d'un vol de chevaux, je crois, à aller purger une sentence judiciaire de deux ans à Stony Mountain. Il parvint à s'échapper une année après, se sauva au Dakota où il convola, éleva une famille et par son travail et sa bonne conduite, parvint à s'amasser une jolie fortune Il y a quelque temps, oubliant que Thémis a la mémoire longue, il revint, après quatorze ans, revoir ses anciens amis. A peine lui avait-il serré la main, que le bagne réclamait sa victime. Ses amis adressèrent au ministre de la justice, à Ottawa, une supplique demandant son élargissement, vu, disaient-ils, la longueur de temps écoulée depuis la commission de l'offense, et les circonstances extraordinaires où se trouvait ce pauvre malheureux. Ce fut en vain : le ministre répondit que la justice devait suivre son cours, *dura lex, sed lex :* et voilà pourquoi une mère et des enfants sont en larmes.

Est-ce bien là l'esprit de la loi ?

⁂

Le *Free Press* prend loyalement notre défense à propos de la question des Jésuites. Merci. Dans un article de fonds, M. Luxton indique aux malades d'Ontario, la fête commémorative de la victoire de Bannockburn remportée par les Ecossais sur les Anglais, en 1314. Les patriotiques Ecossais font des discours engageant le peuple à cultiver le sentiment national dans la famille, les écoles partout. Il y a des comptes-rendus de la fête dans tous les journaux de Londres, et personne ne s'étonne de cela. Les Anglais d'Angleterre trouvent naturel qu'un peuple aime le pays qui l'a vu naître, le nourrit ; ils trouvent naturel, dis-je, que ses enfants chantent les triomphes et les gloires de la patrie, sa beauté et ses charmes

Les braillards d'Ontario devraient un peu méditer là-dessus et prendre exemple de leurs aînés, pauvres mineurs qu'ils sont.

UBALD HÉLIO.

Nouvelles Religieuses.

—Une dépêche de Rome annonce l'élévation de M. le curé Labelle à la dignité de protonotaire apostolique *ad instar.*

Le Saint Père, en conférant cette dignité à M. le curé Labelle, a voulu le récompenser des services éminents qu'il a rendus à la grande cause de la colonisation.

—Nous regrettons d'apprendre la mort du Rév. M. Bois, curé de Maskinongé, Qué., l'un des vétérans du sacerdoce canadien.

M. l'abbé Bois était un érudit et a beaucoup contribué à la préservation des matériaux de notre histoire.

M. Louis-Edouard Bois était né à Québec, le 11 septembre 1813, fils de Firmin Bois et de Marie-Anne Boissonneau. Il fut ordonné prêtre à Québec, le 8 octobre 1837, et fut nommé vicaire à Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, et à Saint Jean-Port-Joli, en 1839. Il devint curé de Saint-François, Beauce, en 1843. Il était curé de Maskinongé depuis 1848.

—Un certain nombre d'évêques et de fidèles ont adressé une supplique au Vatican, demandant au Saint-Père de canoniser Christophe Colomb, le jour de l'anniversaire de la découverte de l'Amérique.

Nouvelles Politiques.

—On se rappelle qu'une requête demandant le désaveu de l'acte des biens des Jésuites, avait été envoyée directement au gouvernement impérial. Cette requête vient d'être retournée au gouverneur-général, avec la note que le gouvernement de Sa Majesté ne peut intervenir dans une question qui est entièrement du ressort du gouvernement canadien.

—Le gouvernement fédéral vient de nommer l'honorable M. Abbott, commissaire canadien en Australie, dans le but de nouer des relations d'affaires avec cette importante colonie. Il avait déjà envoyé un agent en Australie pour étudier les ressources de ce pays et cet agent a fait un rapport excessivement favorable.

C'est pour donner une solution pratique à ce rapport que le gouvernement d'Ottawa a accrédité l'honorable M. Abbott auprès de la colonie australienne, avec autorisation de représenter les intérêts du Canada.

—Les revenus du gouvernement fédéral pour le mois de juin ont été de $3,162,163 et les dépenses de $2,047,590. Pour les douze mois, comme suit: Revenu, $37,396,-501; dépenses, $31,635,024; surplus, $5,761,478.

La dette nette au 30 juin dernier, était de $233,575,436, soit une diminution de $904,987 pendant ce mois.

Les dépenses à compte du capital pendant le cours de l'année ont été de $4,808,738.

PERSONNEL.

MM. les abbés J. Bonin, curé de Saint-Augustin, Qué., et J. B. Bourget, curé de Saint-Janvier, sont à Saint-Boniface, et devront continuer vers l'ouest. Un confrère Montréalait dit que le but de leur voyage est de visiter soigneusement nos régions, de s'assurer par eux-mêmes de la fertilité de notre sol si vanté, de la salubrité du climat, de la condition, de l'aisance des colons établis depuis quelques années tant au Manitoba qu'au Nord-Ouest, afin de pouvoir être utiles à ceux de leurs paroissiens qui désireraient venir planter leur tente dans cette partie du *pays*.

—

Madame L. J. A. Lévêque, de cette ville, est partie vendredi pour aller passer quelques semaines à Ottawa et à Montréal.

—

M. Louis Schmidt, sous-agent des terres de la Couronne à Prince Albert, T. du N.-O, était à Saint-Boniface dimanche dernier. Il dit que la récolte a la plus belle apparence dans l'ouest. M. Schmidt est reparti lundi.

—

Son honneur le lieut.-gouverneur Royal qui est venu ici pour assister à l'ouverture du concile est retourné à Régina aujourd'hui.

Chronique Locale.

—M. Joseph Buron a acheté la propriété occupée aujourd'hui par M. Masse, sur la rue Dumoulin.

—Le pique-nique des employés du C. P. R. a lieu le 20, celui des typographes le 27 et celui des épiciers le 13 août.

—M. Adolphe Turner a ouvert un magasin de farine, son, gru, etc. dans le bloc Royal. M. Turner vendra en gros et en détail.

—Chez M. F. E. Verge, le populaire marchand de Saint-Boniface, vous obtiendrez 30 pour cent d'escompte sur tout achat de marchandises d'été.

—MM. Louis Lafranchise et J. Fournier ont obtenu le contrat pour faire les réparations de l'Académie Provencher. La soumission acceptée était de $1,550.

—Un éboulis des plus considérables s'est produit mardi soir sur tout le chemin depuis le Pensionnat jusqu'à la côte qui se trouve vis-à-vis la maison vicariale des R.R. S.S de la Charité. L'effrondement atteint une profondeur d'une quinzaine de pieds en certains endroits, et le chemin est des plus rétrécis et des moins sûrs. Action immédiate devra être prise par les autorités pour faire les réparations nécessaires afin que le public voyageur ne soit pas exposé en passant par là.

—La jument grise de M. Joseph Daoust, *Cyclone*, devra trotter le 15 août sur le rond de Winnipeg contre le cheval brun de M. Wm Barry, *Royal Oak*. Une gageure de $200 a été faite.

—Avis aux marchands de la campagne et à tous ceux qui désirent acheter à bon marché: MM. Anderson & Lemieux viennent de recevoir un char de sucre et attendent la semaine prochaine un char de légumes en conserve, tels que pois, tomates, fèves, etc.

—Voici quelles sont les statistiques vitales de Winnipeg pour les six mois finissant le 30 juin dernier: 383 naissances, 142 mariages et 234 décès. Pour les six mois précédents, c'est-à-dire finissant le 31 décembre 1888, il y avait eu 380 naissances, 180 mariages et 335 décès.

—Nous entendons beaucoup de personnes se plaindre de la difficulté qu'ils ont à trouver la maison si populaire de Anderson & Lemieux; cependant rien de plus facile: Du pont de Saint-Boniface en allant vers le nord c'est le premier magasin que vous rencontrez du côté est de la Grande Rue, à quelques portes seulement de la gare du *Northern Pacific* et le numéro qui est audessus de la porte est 245.

$50.00. $50.00.

Economie de cinquante piastres pour les personnes qui veulent s'associer pour faire venir du bois de construction, des lattes, du bardeau, des chassis, des portes, du papier à lambris de toutes sortes, au char.

Nous expédierons directement de la scierie à la station de chemin de fer la plus rapprochée de votre domicile, et vous économiserez par là le montant du fret jusqu'à Winnipeg et les frais d'un double chargement.

Jos. Davis, Gérant.

Economisez votre argent en nous donnant votre ordre pour bois de construction, bardeaux, chassis, portes, papier à lambris, et bois de chauffage et charbon. On parle le français. 3m. 16.5

Chronique de la Province.

Saint-Eustache,

15 août.—M. Coupal, venant de Saint-Philippe, Qué., a acheté une terre de 320 acres du juge Ryan, de Portage-la-Prairie. M. Médéric Fillion, son gendre, en est en possession. M. Coupal est retourné dans la province de Québec et devra revenir nous visiter à l'automne.

—Notre curé est parti aujourd'hui pour Saint-Boniface où il doit assister au concile. M. F. Létourneau et son fils font aussi le voyage de Saint-Boniface pour assister à l'ouverture.

—Nous sommes visités par une foule de gens qui viennent des paroisses environnantes pour faire du foin par ici. Il n'y a pas à se le cacher, notre paroisse, sous ce rapport, comme sous tous les autres, offre de grands avantages.

Sainte-Anne-des-Chênes,

15 juillet.—Les dames de notre paroisse se préparent à donner un dîner aux pèlerins qui, moyennant 25 cents, trouveront, dans la vaste salle de notre couvent, un repas substantiel. Notre curé a annoncé hier que les recettes du dîner seraient pour le couvent, et la quête à l'église qui se fera pendant la messe du pèlerinage pour le nouveau sanctuaire de Sainte-Anne. La neuvaine préparatoire à la fête de la Bonne Sainte-Anne commencera mercredi soir, à 7 heures. Selon toutes les apparences, un évêque du concile viendra rehausser par sa présence notre fête patronale et donner le sermon. Tout fait présager une affluence considérable de pèlerins qui viendront prier la Bonne Sainte-Anne, vénérer sa sainte relique et éprouver comme les années passées la bonté et la puissance de sa protection.

—M. Chs Roch a construit un joli et élégant clocher sur notre nouveau couvent, et samedi les ouvriers y ont transporté la cloche de notre église. Elle a dû se réjouir de quitter ce triste échafaud du haut duquel depuis plus de six longues années elle nous invitait à prier et à louer le Seigneur. Aussi, dimanche dernier, en entendant sa voix argentine et douce résonner du haut de son nouveau clocher, il nous semblait que ses sons étaient plus harmonieux et plus joyeux, et que sa voix s'était rajeunie.

—Les pluies fréquentes de la semaine dernière ont fait un bien immense aux moissons et nous font espérer une récolte abondante de grains et de foin.

—M. Saint-Laurent, de LaBroquerie, est à exécuter les ouvrages de ferblanterie, et M. Tauffenbach, de Lorette, ceux de peinture à notre couvent qui sera prêt à recevoir les élèves pour l'ouverture des classes au 2 septembre prochain. Les élèves, pensionnaires et externes, trouveront dans cette maison d'éducation tout le confort désirable. C'est une construction spacieuse et élégante qui fait honneur à M. Roch à qui sont confiés les travaux.

—Nous avons reçu la visite de M. l'abbé Beaudry; en compagnie de notre curé et de celui de Lorette, il a fait le tour de la paroisse et a pu se convaincre des avantages qu'offre Sainte-Anne au colon laborieux et industrieux.

—M. Benoit, de Saint-Aimé, arrivé au printemps à Sainte-Anne, a eu le plaisir de voir arriver sa nombreuse famille la semaine dernière.

Saint-François-Xavier,

15 juillet—M. Jos Préfontaine, arrivé le printemps dernier au milieu de nous a acheté dernièrement du Crédit Foncier, une terre dans le haut de cette paroisse. Cette magnifique propriété, l'une des plus belles de Saint-François-Xavier, comprenant environ 400 acres, bien bâtie, bien clôturée et ayant un grand nombre d'acres en culture s'est vendue pour la somme de $2 500

—MM. Cayé et Poissant ont acquis durant la semaine qui vient de finir, au prix de $400 la terre appartenant à Sa Grandeur Mgr A. A. Taché. Cette propriété, de 200 acres en bonne et belle terre se trouve à l'extrémité nord-ouest de notre municipalité.

—Les orages qui sont tombés ici cette semaine ont fait un peu de bien à la semence. Ces pluies sont un peu tard sans doute, mais nous ne pouvons cependant pas nous plaindre, car le grain ici a une superbe apparence pour l'année de sècheresse qui se fait sentir. Tout le grain est à peu près épié.

—M. Lamothe, forgeron de Louiseville doit venir se fixer ici au printemps avec sa famille. Il a acheté au prix de $400 l'emplacement de M. O. Robidoux qui se trouve à deux pas de l'église.

—M. LaRivière, de Louiseville, a aussi acquis au prix de $5 de l'acre la terre de la mission, qui comprend environ 150 acres. Ce Monsieur doit lui aussi venir s'établir le printemps prochain. Nous pouvons leur dire d'avance qu'ils sont les bienvenus.

—Le club de *base ball* de Saint-François-Xavier est allé dimanche dernier jouer à Saint-Eustache contre le club de cette paroisse. La partie a été très animée. La victoire a favorisé le club d'ici, les points étant de 15 à 4.

Saint Pierre,

7 juillet.—Notre paroisse a été visitée par un ouragan des mieux conditionnés, vers une heure de cet après-midi. Le vent a emporté les toits de quatre ou cinq maisons, la grêle a brisé les vitres des chassis des maisons où elle a passé et détruit complètement la récolte de plusieurs fermiers. Les messieurs dont les noms suivent sont ceux qui ont éprouvé le plus de dommages: L. Labarre, P. Carey, N. Gratton, F. Péloquin, C. Dandenault, F. Basinet et F. Laplante. C'est surtout du côté ouest de la Rivière-aux-Rats que la grêle a exercé ses ravages. Nombre de granges et étables ont été plus ou moins endommagées.

—Le foin est court et peu abondant; plusieurs personnes sont parties pour explorer des terres à foin dans le haut de la rivière et se proposent d'aller hiverner leurs animaux dans ces endroits s'ils y trouvent assez de foin.

—La plupart des toits des maisons qui ont été emportés par le vent pendant la tempête du premier de ce mois ont été relevés.

—Les pluies de ces jours derniers semblent avoir fait un grand bien à la récolte en général.

Saint-Pie,

16 juillet—Un bien pénible accident est venu jeter l'émoi dans notre paroisse. Un jeune homme du nom de Elie Robert s'est noyé accidentellement hier en se baignant dans la Rivière-Rouge. Le défunt en compagnie d'un camarade alla prendre un bain et, s'étant trop avancé, rencontra une cavité avant que son ami put lui porter secours, le malheureux disparut pour ne plus reparaître. Le cadavre a été retrouvé aujourd'hui à midi.

Saint-Norbert,

17 juillet—Nous aurons une soirée dramatique et musicale, le 8 août prochain, au profit du couvent. Un bon programme sera préparé, et l'on s'attend à la présence d'un nombre considérable d'étrangers.

NAISSANCES.

Morin—En cette ville, le 11 courant, Madame Louis Morin, un fils.

Côté—En cette ville, le 18 courant, Madame Isidore Côté, un garçon.

MARIAGE.

Normand-Laliberté—A Saint-Eustache le 9 courant, M. Napoléon Normand à Melle A. Laliberté.

DECES.

Benoit—A Saint-Jean-Baptiste, le 6 courant, à l'âge de 67 ans, Julienne Lucier, épouse de M. Toussaint Benoit.

Morin—A Battleford, le 8 courant, à l'âge de 16 ans, Rodolphe Morin, fils aîné de M. Siméon Morin.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Anne est maintenant revisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le deuxième jour de septembre A.D 1889.

Daté à Sainte-Anne, ce quinzième jour de juillet, A.D. 1889.

L. G. GAGNON,
Greffier de la Municipalité de Sainte-Anne.
4ins.18-7-89.

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Municipality of Sainte-Anne is finally revised and that the undersigned Clerk of said municipality is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the second day of September A.D. 1889

Dated at Sainte-Anne, this fifteen day of July, A.D. 1889.

L. G. GAGNON,
Clerk of the Municipality of Sainte-Anne.
4ins.18-7-89.



CONTRATS DE LA MALLE.

Des soumissions cachetées adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI DE VENDREDI, LE 23 AOUT 1889, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er octobre prochain:

Balgonie et la station du chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée, ½ de mille.

Boscurvis et Moosomin, une fois par semaine, distance calculée, 107 milles.

Bridge Creek et station du chemin de fer, 3 fois par semaine, distance calculée, 3½ milles.

Carssdale et Régina, une fois par semaine, distance calculée, 22 milles.

Clarkleigh et Reaburn, deux fois par semaine, distance calculée, 40 milles.

Fort Francis et Portage-du-Rat, deux fois par mois, distance calculée, 160 milles.

Orrwold et Raven Lake, une fois par semaine, distance calculée, 12 milles.

Parklands et Qu'Appelle, une fois par semaine, distance calculée, 11 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux différents bureaux de poste nommés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 12 juillet 1889.
3ins.18-7-89

AVIS.

Le soussigné est prêt à recevoir des applications pour placer sur la liste des électeurs pour la Municipalité Rurale de Cartier et de la partie de la division électorale de Cartier, comprise dans la dite municipalité, les noms des personnes en droit d'y être inscrits.

La présente liste sera close le 19ième jour d'août 1889, ou pas moins de six semaines après la première apparition du présent avis dans *Le Manitoba*, publié à Saint-Boniface, Manitoba.

JOSEPH LEMAY,
Greffier
de la Municipalité Rurale de Cartier.
Saint-Norbert, 1er juillet 1889.
4ins 11.7.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le present donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de LaBroquerie est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications, afin de d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le 26 août A.D. 1889.

LaBroquerie, 25 juin 1889.

F. X. NORMANDEAU,
Greffier de la Municipalité de LaBroquerie.
4in 4.7.89

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Municipality of LaBroquerie is finally revised and that the undersigned Clerk of said municipality is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the 26th August A.D. 1889.

LaBroquerie, 25th June A.D. 1889.

F. X. NORMANDEAU,
Clerk of the Municipality of LaBroquerie.
4in 4.7.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation pour 1889 de la Municipalité Rurale de DeSalaberry est finalement révisé, et que le soussigné, greffier de la municipalité, est prêt à recevoir les applications pour faire inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes y ayant droit.

Ces applications seront reçues jusqu'à 2 heures p.m., jeudi, le vingt-deuxième jour d'août A.D. 1889.

L. M. P. NOEL,
Greffier de DeSalaberry.
4i 4.7.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné, que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Norbert, pour l'année 1889, est maintenant révisé, et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications pour faire entrer sur la liste des électeurs, le nom de toute personne y ayant droit. La liste sera close le 31ème jour d'août prochain.

Daté à Saint-Norbert, ce 1er juillet A.D. 1889.

G. T. LANDRY,
Greffier.
4ins 11.7.89



AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Ville de Saint-Boniface est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite ville est prêt à recevoir des applications, afin de d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le 24 août A.D. 1889.

Daté à l'Hôtel de Ville, dans la ville de Saint-Boniface, ce dixième jour de juillet, A.D. 1889.

P. FABIEN SOUCY,
Greffier de la ville
4ins.11-7-89

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Town of Saint-Boniface is finally revised and that the undersigned Clerk of said Town is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the 24th August A.D. 1889.

Dated at the Town Hall, in the Town of Saint-Boniface, this tenth day of July A.D. 1889.

P. FABIEN SOUCY,
Clerk of the Town.
4ins.11-7-89



AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Boniface est maintenant revisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le vingt-quatrième d'août A.D. 1889.

Daté à Saint-Boniface, ce dixième jour de juillet, A.D. 1889.

EDWARD R. LLOYD,
Greffier de la Municipalité de Saint-Boniface.
4ins.11-7-89

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Municipality of Saint-Boniface is finally revised and that the undersigned Clerk of said Municipality is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the 24th of August A.D. 1889.

Dated at Saint-Boniface, this 10th day of July, A D. 1889.

EDWARD R. LLOYD,
Clerk of the Municipality of Saint-Boniface.
4ins.11-7-89



AVIS.

Avis est par le présent donné que toutes communications se rapportant aux affaires qui concernent le département des Affaires Sauvages, doivent être adressées à l'honorable E. Dewdney, comme surintendant général des Affaires Sauvages, et non comme ministre de l'intérieur, ou au soussigné. Tous les officiers du département devraient adresser leurs lettres officielles au soussigné.

L. VANKOUGHNET,
Député surintendant général des Affaires Sauvages.
Département des Affaires Sauvages,
Ottawa, 11 Mai 1889. 13ins 23.5.89

AGRICULTURE.

EXISTENCE DES SOURCES SOUTERRAINES.—SIGNES.

L'observation des phénomènes qui doivent conduire à la découverte d'une source, dit un auteur, a lieu en hiver, et en été au moment des plus fortes chaleurs.

Si, pendant l'hiver, ajoute le *Journal des cultivateurs*, lorsque la terre est couverte par la neige, vous remarquez les places où la neige ne peut pas tenir, où le gazon même perce sous la neige; si, par un temps sec et serein, vous observez au même lieu et dans le même temps une espèce de vapeur, placez un pieu à cet endroit, afin d'opérer plus tard des recherches, car il est probable que vous y trouverez de l'eau.

Au moment du printemps, remarquez les endroits où la neige fond le plus vite, où la verdure apparaît la première et la plus foncée, et, si les oiseaux d'hiver viennent se grouper sur ces places, vous croirez à la présence d'une source.

La rosée aux environs des lieues qui en sont habituellement privés, la présence du givre à la fin de la saison, servent également d'indice.

Pendant l'été, lorsque toutes les plantes se fanent et jaunissent, cherchez si quelque lieu plus favorisé ne présente pas un aspect plus riant, une végétation plus vive; ayez alors bon espoir de trouver de l'eau.

Si, dans les champs, les blés poussent beaucoup en herbe, s'ils tallent sans monter en graine, si la pousse plus verte est plus petite et plus frêle, si cette herbe coupée repousse promptement, on peut encore trouver de l'eau à cette place.

La présence de certaines plantes, de certains arbres qui aiment l'humidité, qui se développent avec force dans un sol qui ne paraît pas leur convenir, indique encore une source souterraine. La présence de l'aune, du saule des osiers, du jonc, des roseaux, du lierre terrestre, du trèfle d'eau; enfin, si les plantes qui viennent plus habituellement dans les marais, vivent facilement dans d'autres lieux, elles servent encore d'indice.

Les endroits où le matin, avant le lever du soleil ou après son coucher, en un soir serein, vous observez des vapeurs humides ou bleuâtres, si vous regardez l'horison en vous couchant à terre; des vapeurs qui s'élèvent à certains endroits ou des places plus particulièrement mouillées de la rosée, marquent encore la présence de la source souterraine.

D'autres indications générales conduisent encore à la découverte des eaux souterraines: par exemple, si la terre où l'on creuse est plus humide dans une place que dans l'autre; si on voit s'y amasser un peu d'eau par le repos, si l'on voit de l'argile bleue ou plastique située plus ou moins profondément, on peut espérer de rencontrer l'eau sous cette argile; dans les pays où le terrain est granitique, après une couche de sable nommé arène, on trouve l'argile et presque toujours de l'eau sous cette argile.

Les recherches faites par les temps de chaleur sont les plus utiles, car elles indiquent les sources qui sont les moins disposées à tarir par la sècheresse.

Différents auteurs ont conseilllé divers moyens d'essai. Bélidor voulait qu'on creusât la terre à quelques pieds de profondeur, qu'on descendit une cloche de verre ou de métal, dont le fond serait garni d'une éponge ou de laine, et selon les cas d'humidité que ces corps présentents, on peut inférer de la présence d'une source. Les Norwégiens emploient fréquemment ce moyen.

D'autres ont conseillé de placer sur un pivot, le soir et pendant l'été, à 3 pieds environs de la terre, une aiguille de trois pieds de longueur, sur une largeur et une épaisseur de 1 pouce faite d'un morceau de tilleul bien desséché, et de l'y laisser jusqu'au lendemain. Le côté qui est le plus gonflé est celui qui indique la présence de l'eau.

DE L'ÉLEVAGE DU POULAIN.

De la manière d'élever et de nourrir les poulains, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de deux ans au moins, dépendent presque toujours leur conformation et leurs qualités. S'ils ont souffert à cette époque, ils s'en ressentent toute leur vie et n'acquièrent jamais qu'une partie de la valeur qu'ils eussent pu atteindre avec un autre régime.

Dès l'âge de cinq à six semaines, le poulain essaie de mâcher quelques brins de foin et même de l'avoine. On peut lui donner cette dernière en la concassant jusqu'à ce qu'il puisse en manger autrement. Il supporte alors plus facilement le sevrage, qu'il est bon de ne pas lui laisser attendre trop longtemps.

Quelques éleveurs s'imaginent que plus un poulain tette longtemps, plus il acquiert de taille et de force; ils se trompent. C'est une erreur qui fait tort à la mère et qui n'est d'aucun avantage pour le produit.

On doit sevrer les poulains entre six et sept mois; jamais on ne doit attendre plus tard.

Alors il leur faut une nourriture fortifiante et choisie; on doit augmenter, sans y regarder de trop près, la ration d'avoine. Plus le poulain est bien soigné et largement nourri, plus il atteint un prix élevé.

Non-seulement l'avoine donne la taille, la force et fait ressortir les muscles, mais elle aide encore à la distinction, à la physionomie et par conséquent à la beauté.

On ne saurait s'occuper trop tôt de dresser les poulains. Il faut, de bonne heure, les rendre doux et familiers, les caresser, leur laver les pieds et les accoutumer à un léger pansage. Aussitôt le sevrage, il faut leur mettre un licol, afin de les habituer à être attachés. Petit à petit, ils prennent la bride, puis le harnais.

On a souvent la mauvaise habitude de conserver les poulains entiers jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans. Cet usage est très préjudiciable. Plus les animaux sont jeunes, moins ils s'aperçoivent de l'opération qui leur est faite. L'âge de dix-huit à vingt mois paraît le plus favorable.

Les poulains hongres sont plus faciles à élever que les chevaux entiers; ils sont moins exposés à contracter les tares; ils se nourrissent mieux; ils sont d'un caractère plus facile et peuvent, par conséquent, être mis dans les herbages avec d'autres animaux, juments, vaches, moutons, etc. Enfin, ils se vendent mieux.

Voilà bien des raisons suffisantes pour engager nos éleveurs à ne pas garder leurs poulains entiers aussi longtemps qu'ils le font d'ordinaire.

Municipalite de Montcalm.

AVIS.

Est par les pésentes donné

1o. Que le greffier soussigné de la municipalité de Montcalm est maintenant prêt à recevoir des applications pour placer sur la liste des voteurs les noms des personnes y ayant droit.

2o. Que la liste des voteurs de la dite municipalite sera fermée le 17ème jour du mois d'août, A. D. 1889.

Daté à Saint-Jean-Baptiste, ce 17ème jour de juin, A.D. 1889.

JOSEPH BARIL,
Greffier.